

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL
AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Lors d'une séance tenue le **7 novembre 2023**, le Conseil municipal de la municipalité de **Saint-Marcel** a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Ce projet de règlement prévoit de réduire la liste des bâtiments assujettis au règlement de démolition qui est entré en vigueur le 12 juin 2023.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT

**PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SE TIENDRA LE 6 DÉCEMBRE 2023 À 19H00
AU 48, CHEMIN TACHÉ EST À SAINT-MARCEL.**

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de Saint-Marcel, au 48, chemin Taché Est à Saint-Marcel.

Donné ce 20 novembre 2023.



Madame Sonia Bisson
Directrice générale et greffière-trésorière